

PREFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service
Eau Biodiversité et Forêt

Unité
Milieux naturels et biodiversité

Affaire suivie par :

Patrice PHILOREAU
tél. : 05.65.73.50.96
fax : 05.65.73.51.25
courriel :
patrice.philoreau@aveyron.gouv.fr

Consultation du public relative à la prise d'un arrêté autorisant la pêche dans un cours d'eau de 1^{er} catégorie lors du concours de pêche à Camarès les 28 et 29 mars 2020.

Note de présentation

Contexte et objectifs du projet de décision :

Le projet de décision a pour objet l'autorisation d'un concours de pêche dans un cours d'eau de 1^{er} catégorie à Camarès les 28 et 29 mars 2020.

Date et lieux de consultation :

Conformément à l'article L 120-1 du code de l'environnement, le projet de réglementation accompagné d'une note de présentation a été rendu accessible au public pendant une durée minimale de 15 jours francs du 23 janvier au 10 février 2020 inclus directement en ligne sur le site des services de l'Etat de l'Aveyron.

Le public pouvait faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : ddt-seb@aveyron.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service biodiversité eau et forêt - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.

Synthèse des observations émises par le public

Aucun avis n'a été exprimé

Observations émises par le public dont il a été tenu compte

Sans objet